

Carhaix, nouvelle victoire : les panneaux illégaux qui défiguraient la ville ont été démontés !

samedi 18 janvier 2014

Communiqué

Contact : 06 82 76 55 84

Carhaix, nouvelle victoire : les panneaux illégaux qui défiguraient la ville ont été démontés !

L'un des monstrueux panneaux qui, depuis des années, défiguraient Carhaix en toute illégalité

L'action déterminée conduite par Paysages de France, depuis 2010 en particulier, pour libérer la Bretagne de la scandaleuse pollution que lui infligent les débordements de l'affichage publicitaire illégal continue à porter ses fruits. C'est ainsi que viennent d'être démontés une quarantaine de ces panneaux qui, en toute illégalité, défiguraient la ville de Carhaix-Plouguer (Finistère). Sans que, cette fois-ci, l'association ait eu besoin de saisir la justice

Car les obstacles ne manquent pas et, récemment encore, l'association a été contrainte de saisir à plusieurs reprises le tribunal administratif pour que les préfets se décident... à respecter la loi.



L'un des monstrueux panneaux qui, depuis des années, défiguraient Carhaix en toute illégalité

Rappelons en effet que, le 17 mai 2013, l'État a été condamné deux fois le même jour par le tribunal administratif de Rennes. Cela à cause du refus de deux de ses représentants (préfet du Finistère et préfet des Côtes-d'Armor) de mettre en œuvre, à la demande de l'association, l'article L. 581-27 du code de l'environnement.

Il est vrai qu'au cours de ces dernières années l'État a été condamné à cinquante-huit reprises par vingt-et-un tribunaux administratifs différents, à cause précisément de la carence d'un certain nombre de ses représentants. Si pour Carhaix l'affaire a pu se régler à l'amiable, c'est donc notamment parce que les affaires précitées, notamment celles jugées récemment en Bretagne, ont eu valeur d'avertissement.

C'est aux préfets de faire respecter la loi

Il n'est pas acceptable cependant que les choses ne bougent que lorsque Paysages de France fait le travail. Or des axes comme celui de Brest/Le Conquet ou de Morlaix/Roscoff, sont, aujourd'hui encore, envahis de dispositifs implantés en totale violation du code de l'environnement. L'association attend donc du préfet du Finistère, comme des préfets des trois autres départements bretons, qu'il poursuive le travail sans qu'elle ait besoin de le saisir.

Quand les Bretons ont des raisons d'être fiers de leur région

« Les paysages font partie du patrimoine commun de la nation » (loi du 5 février 1995). Ils sont porteurs de l'image des régions et, en l'occurrence, de celle de la Bretagne. La ville de Carhaix vient de se réapproprier très largement ce patrimoine et, grâce aux actions entreprises, se hisse désormais parmi les villes dont les Bretons peuvent être fiers. Le résultat est impressionnant. Nombreux sont les Bretons, qui n'ayant pas vu la ville depuis quelque temps, n'en croiront pas leurs yeux. « Paysages de France » les encourage vivement à venir apprécier le résultat. Certains ne manqueront d'envier cette nouvelle qualité de vie offerte aux Carhaisiens. En matière de paysages urbains, la vie peut aussi être injuste !

Parmi les gagnants : les commerçants !

Une situation nouvelle qui, au demeurant, ne peut que profiter à un grand nombre de commerçants et d'acteurs économiques. D'une part le respect de la réglementation évite que certains soient victimes d'une concurrence déloyale et sauvage. D'autre part, la qualité des paysages urbains ne peut que rejaillir positivement, tant sur l'image de la commune que sur celle des activités qui s'y exercent.

Enfin, la municipalité dispose d'outils efficaces, esthétiques et respectueux des paysages pour baliser les différentes activités commerciales ou autres et faciliter les déplacements dans sa ville (barrettes). Il ne lui reste qu'à les mettre en œuvre.



Carhaix, avant l'intervention de Paysages de France...